

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03/02/2020

L'an 2020 et le Lundi 3 Février 2020 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Marc, Maire.

Présents : M. BLOT Jean-Marc, Maire, M. BRETON Jacky, M. CHAMBRIER-GILLOT David, M. CHERON André, Mme DENIAU Claudine, Mme DERRE Christelle, M. FLAMENT Dominique, Mme GARREAU Aline, Mme GAUTIER Cindy, M. GOUHIER Didier, M. GUERANT André, M. HERPIN Jean-Luc, Mme LEGAY Nicole, M. MABILLE Jean, M. PERRICHOT Alain, Mme PROU Claudette, Mme RENARD Josiane, M. RENAUDIN Jean-Yves, Mme ROUGET Anne-Marie, Mme TEISSIER Monique, M. VADE Prosper

Procurations : Mme ROGER Anaïs à M. GUERANT André, Mme BRETON Clarisse à M. FLAMENT Dominique

Secrétaire de séance : M. André GUERANT

Nombre de membres en exercice : 23

ORDRE DU JOUR :

Finances :

- **Création d'opération**
- **Création et vote du budget annexe Lotissement de la Charmoie tranche 3**
- **Vote des budgets 2020 – Budget principal et budgets annexes**
- **Demande de subvention DETR / DSIL 2020 - Salle communale résidence A. Croizat**
- **Demande de subvention DETR / DSIL 2020 – Travaux de rénovation de la mairie**

Personnel :

- **Recrutement du personnel saisonnier 2020 – Piscine – Camping et service technique**

Urbanisme :

- **Convention de partenariat Sarthe Habitat – Résidence Ambroise Croizat**

Travaux :

- **Travaux en cours**

Divers :

- **Avis sur la modification du périmètre du SAEP de la région de Dollon**
- **Demande de subvention salle A. Croizat - Nouveau Contrat Régional du Perche Sarthois**
- **Agenda Quai des Arts**
- **Remerciements**
- **Questions diverses**

FINANCES

- **Création d'opération** réf : 2020-001

M. le Maire propose de créer une nouvelle opération pour les projets à intervenir au budget 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer l'opération n°2001 sur le budget principal pour l'aménagement d'un bâtiment Place de l'Hôtel de Ville.

- **Création et vote du budget annexe Lotissement de la Charmoie 3** réf : 2020-002

M. le Maire propose de créer un nouveau budget annexe pour l'aménagement de la troisième partie du lotissement de la Charmoie. M. Dominique Flament, Adjoint chargé des finances, présente au Conseil Municipal ce budget pour l'exercice 2020, à savoir :

Section de fonctionnement			
Dépenses	150 001 €	Recettes	150 001 €
Etudes	2 000 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000 €

Terrains à aménager	148 000 €	Autres produits de la gestion courante	1 €
Charges diverses	1 €	Vente de terrains	-
Section d'investissement			
Dépenses	150 000 €	Recettes	150 000 €
Avance remboursable	-	Excédent d'investissement reporté	-
Opération d'ordre de transfert entre sections	150 000 €	Avance remboursable de la collectivité	150 000 €

M. le Maire indique que l'achat du terrain nécessaire pour l'aménagement du futur lotissement est en cours de négociation, la transaction ne pouvant intervenir que sous réserve de la validation du projet de zonage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de créer un budget annexe "La Charmoie 3",
- adopte le budget annexe du Lotissement de la Charmoie 3 pour l'exercice 2020.

Cette délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et au Receveur Municipal.

- **Budget lotissement de la Charmoie tranches 1 et 2 - Exercice 2020** réf : 2020-003

M. Dominique FLAMENT, Adjoint aux finances, présente au conseil municipal le budget du Lotissement de la Charmoie (tranches 1 et 2) pour l'exercice 2020, à savoir :

Section de fonctionnement			
Dépenses	283 872 €	Recettes	283 872 €
Virement à la section d'investissement	62 483 €	Vente de terrains	39 865 €
Résultat de fonctionnement		Opérations d'ordre de transfert entre sections	221 383 €
Charges diverses	5 €	Autres produits de la gestion courante	5 €
Achats d'études et prestations	3 500 €	Subvention du budget principal	-
Terrains à aménager tranche 2	-	Résultat de fonctionnement	22 619 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	217 884 €		
Section d'investissement			
Dépenses	280 367 €	Recettes	280 367 €
Avance remboursable	58 983 €	Excédent d'investissement reporté	-
Opération d'ordre de transfert entre sections	221 383 €	Opération d'ordre de transfert entre sections	217 884 €
Solde d'exécution négatif reporté	1 €	Virement à la section de fonctionnement	62 483 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le budget du Lotissement de la Charmoie (tranches 1 et 2) pour l'exercice 2020. Cette délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et au Receveur Municipal.

- **Budget assainissement 2020** réf : 2020-004

M. Dominique FLAMENT, Adjoint aux finances, présente au conseil municipal le budget assainissement pour l'exercice 2020, à savoir :

Section de fonctionnement			
Dépenses	286 018 €	Recettes	286 018 €
Charges à caractère général	27 000 €	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 340 €
Charges financières	3 402 €	Vente de produits fabriqués	83 000 €
Dépenses imprévues	2 000 €	Résultat d'exploitation reporté	185 673 €
Virement à la section d'investissement	163 516 €	Autre produit de la gestion courante	5 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 000 €		
Charges exceptionnelles	1 000 €		
Autres charges de gestion courante	100 €		
Section d'investissement			
Dépenses	74 207 €	Recettes	377 869 €
Immobilisations corporelles	30 000 €	Virement de la section de fonctionnement	163 526 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 340 €	Solde d'exécution d'investissement reporté	125 343 €
Dépenses imprévues	3 967 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 000 €
Etudes	5 000 €		

Emprunt et dettes assimilées	17 900 €		
------------------------------	----------	--	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le budget du service d'assainissement pour l'exercice 2020.
 - Décide de supprimer l'opération 1801 – Assainissement route de Souday au motif que la majorité des riverains disposent d'une installation d'assainissement autonome.
- Cette délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et au Receveur Municipal.

- **Budget principal 2020** réf : 2020-005

M. Dominique FLAMENT, Adjoint aux finances, présente au conseil municipal le budget primitif principal pour l'exercice 2020, à savoir :

DEPENSES - FONCTIONNEMENT		3 742 320 €	RECETTES - FONCTIONNEMENT		3 742 320 €
011	Charges à caractère général	978 650 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	770 920 €
012	Charges du personnel	1 590 000 €	013	Atténuation de charges	30 000 €
014	Atténuation de produits	35 000 €	042	Opérations de transfert entre sections	35 000 €
022	Dépenses imprévues	10 000 €	70	Produits des services, du domaine...	179 100 €
023	Virement à la section d'investissement	861 592 €	73	Impôts et taxes	2 025 500 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 278 €	74	Dotations, subventions, participations	647 500 €
65	Autres charges de gestion courante	207 800 €	75	Autres produits de gestion courante	52 000 €
66	Charges financières	13 000 €	76	Produits financiers	300 €
67	Charges exceptionnelles	2 000 €	77	Produits exceptionnels	2 000 €
68	Dotations aux provisions	-			
DEPENSES - INVESTISSEMENT		2 582 088 €	RECETTES - INVESTISSEMENT		2 582 088 €
001	Solde d'exécution investissement reporté	277 788 €	021	Virement de la section de fonctionnement	861 592 €
020	Dépenses imprévues	20 000 €	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	44 278 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000 €	041	Opérations patrimoniales	51 500 €
041	Opérations patrimoniales	51 500 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	319 072 €
16	Emprunts et dettes assimilées	93 500 €	13	Subventions d'investissement	230 341 €
204	Subventions d'équipement versées	50 700 €	16	Emprunts et dettes assimilées	977 305 €
20	Immobilisations incorporelles	21 500 €	276	Autres créances immobilisées	58 000 €
21	Immobilisations corporelles	318 100 €	001	Solde exécution reporté section d'inv.	-
2313	Constructions	191 500 €	024	Produits de cession	40 000 €
2315	Installation, matériel et outillage technique	80 500 €			
27638	Créances (autres établissements publics)	150 000 €			
2315	Opérations	1 292 000 €			

En ce qui concerne les travaux de construction d'un dojo, les devis des entreprises sont en cours d'analyse, mais un écart a été constaté entre le montant estimatif prévisionnel et celui des offres reçues. M. Chambrier demande si la nouvelle chaudière assurera le chauffage et l'ECS pour l'ensemble du site. M. le Maire indique que le site comprend à l'heure actuelle des modes de chauffage disparates. La nouvelle chaudière gaz a été dimensionnée dans l'optique d'uniformiser l'installation, mais les travaux de raccordement proprement dits seront à envisager dans un second temps.

En ce qui concerne la résidence A. Croizat, il est envisagé d'enlever les travaux d'adduction en eau potable de la concession de Sarthe Habitat. Leur montant serait déduit de la participation de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020. Cette délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et au Receveur Municipal.

- **Demande de subvention DETR/DSIL 2020 - Salle communale A. Croizat** réf : 2020-006

M. le Maire indique que les travaux de création de la salle communale de la résidence A. Croizat sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

DEPENSES		RECETTES					
Objet	Montant HT	Origine des financements	Montant subv.	Taux (%)			
Gros œuvre / VRD	90 500 €	Financement de l'Etat (DETR, DSIL)	112 950 €	30			
Charpente bois / Mur ossature bois / Bardage bois	36 500 €	Conseil Régional	79 065 €	21			
Couverture et bardage acier	38 000 €	Maître d'ouvrage	184 485 €	49			
Menuiseries extérieures aluminium	26 000 €						
Menuiseries intérieures bois et extérieures acier	42 500 €						
Plâtrerie / Isolation	29 000 €						
Faux-plafond	7 000 €						
Carrelage / Faïence	19 500 €						
Peinture / Revêtements muraux	5 500 €						
Aménagements extérieurs	7 000 €						
Plomberie / Chauffage / Climatisation / VMC	50 000 €						
Electricité	25 000 €						
TOTAL HT :	376 500 €				TOTAL HT :	376 500 €	100

- autorise M. le Maire à déposer une demande de financement au titre de la DETR et de la DSIL 2020,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours, de l'inscription des dépenses en section d'investissement, et de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
- demande l'autorisation de débiter les travaux par anticipation.

• **Demande de subvention DETR/DSIL 2020 - Travaux rénovation mairie** réf : 2020-007

M. le Maire indique que les travaux de rénovation de la mairie sont éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Origine des financements	Montant subv.	Taux
Porte d'entrée automatique	8 140 €	Etat (DETR, DSIL)	68 063 €	50
Remplacement des menuiseries	123 778,24 €	Conseil Régional		
Programmateurs VMC	4 208,70 €	Conseil départemental		
		Maître d'ouvrage	68 063 €	50
TOTAL HT :	136 127 €	TOTAL HT :	136 127 €	100

- Autorise M. le Maire à déposer une demande de financement au titre de la DETR et de la DSIL 2020,
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours, de l'inscription des dépenses en section d'investissement, et de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
- Demande l'autorisation de débiter les travaux par anticipation.

PERSONNEL

• **Recrutement du personnel saisonnier 2020 - Piscine - camping et service technique** réf : 2020-008

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de postes pour la période du 1er juin au 31 août 2020 en complément des postes statutaires existants et dans le cadre de l'article 3 alinéas 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de créer pour la piscine, du 1er juin au 31 août 2020, trois postes de surveillants de baignade, et trois postes de maître-nageur sauveteur en fonction des besoins,
- Approuve la grille de rémunération suivante pour les surveillants de baignade et les maîtres-nageurs sauveteurs :

Rémunération Educateurs des APS	Echelons
---------------------------------	----------

BNSSA débutant		3
BNSSA à la 3 ^{ème} année	BEESAN / MNS débutant	4
BNSSA à la 6 ^{ème} année	BEESAN / MNS à la 3 ^{ème} année	5
	BEESAN / MNS à la 6 ^{ème} année	7

- Décide de créer pour les bâtiments communaux, du 1er juin au 31 août 2020, deux postes d'adjoints techniques à temps complet, rémunérés au 1er échelon du grade d'adjoint technique,
- Décide de créer pour le service technique, du 1^{er} mars au 30 septembre 2020 un poste d'adjoint technique à temps complet, rémunéré au 1er échelon du grade d'adjoint technique.
- Charge M. le Maire de procéder au recrutement des agents,
- Autorise M. le Maire à rémunérer les heures supplémentaires effectuées.

URBANISME

- **Convention de partenariat Sarthe Habitat - Résidence A. Croizat** réf : 2020-009

M. le Maire présente la convention de partenariat qu'il convient d'établir avec Sarthe Habitat pour la construction des logements locatifs sociaux neufs de la résidence Ambroise Croizat.

Mme Derré s'interroge sur les critères qui permettront la labellisation Habitat Sénior Services : il existe plusieurs degrés de label, en fonction du confort des logements et des équipements dont ils sont pourvus.

M. le Maire précise qu'au-delà des aménagements spécifiques au sein des logements (barres de maintien ...), il est tenu compte de l'accès aux commerces et aux services de proximité. Ces points ont été validés en amont, lors du choix de l'implantation du projet au centre-ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (1 abstention et 22 voix pour) :

- Décide de réaliser le programme de 16 logements d'habitation à usage locatif,
- Confie la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'Office Public de l'Habitat Sarthe Habitat,
- Prend acte de l'obligation de réaliser dans le cadre de cette programmation des logements sociaux répartis comme suit :
 - * 10 logements financés à l'aide d'un Prêt Locatif à Usage Social,
 - * 6 logements financés à l'aide d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration
- S'engage à confier à Sarthe Habitat dans le cadre de la concession d'aménagement, la charge de viabiliser le terrain communal
- S'engage à accorder sa garantie à hauteur de 20 % du montant total de l'emprunt que Sarthe Habitat sera amené à contracter auprès de la Banque des Territoires pour la réalisation de la présente opération,
- S'engage à mettre à la disposition de Sarthe Habitat, dans le cadre de la concession d'aménagement, l'emprise foncière nécessaire à la construction des bâtiments dès l'obtention des financements par Sarthe Habitat et équipée des voies et réseaux permettant la viabilisation des constructions.
- Décide d'exonérer Sarthe Habitat de la part communale de la taxe d'aménagement afin de ne pas grever le programme,
- Précise que la cession du foncier, dans le cadre de la concession d'aménagement, se fera à titre gratuit,
- Habilité M. Le Maire ou son représentant à signer les actes, contrats et toutes pièces à intervenir se rapportant à cette opération, notamment la convention de partenariat.

TRAVAUX

L'installation d'une passerelle est en cours au Quai des Arts. Elle servira aux régisseurs pour l'installation et le réglage des éclairages de la face en toute sécurité.

Le recensement des travaux de voirie à programmer en 2020 est en cours. Une consultation pour le recrutement d'un maître œuvre sera prochainement lancée.

Des travaux de captage des eaux pluviales sont envisagés aux abords du terrain d'honneur (des débordements conséquents ont été constatés en cas de pluies importantes).

Les services techniques ont installé un auvent devant le local de l'association de pétanque. Ils ont également posé une pare-vue le long du grillage du nouveau cimetière (sur la partie qui longe le chemin de Beaunoir).

DIVERS

• **Avis sur la modification du périmètre du SAEP de la région de Dollon** réf : 2020-010

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de fusion du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la région de Dollon et du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Conflans Sur Anille pour la compétence unique de l'Eau Potable.

Conformément aux délibérations respectives de ces deux collectivités en dates du 11 décembre 2019 et du 13 décembre 2019, M. le Préfet de la Sarthe a rédigé un Arrêté le 16 décembre 2019 portant projet de périmètre d'un nouveau Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable.

Il convient donc, à chaque commune adhérente à l'un ou l'autre des deux Syndicats, de se prononcer sur ce projet de périmètre du nouveau Syndicat. Cette nouvelle entité porterait le nom de Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Dollon.

Il s'agit donc :

- Conformément à l'article L5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le projet de périmètre du nouveau Syndicat de communes, ainsi créer, à compter du 1^{er} janvier 2021,
- De se prononcer sur le transfert au nouveau Syndicat de communes issu de la fusion de l'ensemble des biens, droits et obligations des établissements publics fusionnés, pour l'exploitation du service d'eau potable de l'ensemble du territoire,
- De se prononcer sur le projet des nouveaux statuts du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Dollon,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le projet de fusion de ces deux entités et de formation d'un nouveau Syndicat de Communes appelé : Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Dollon à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Prend acte du transfert au nouveau Syndicat de communes issu de la fusion de l'ensemble des biens, droits et obligations des établissements publics fusionnés pour l'exploitation du service d'eau potable de l'ensemble du territoire,
- Accepte le projet des nouveaux statuts du SAEP de Dollon, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les différentes pièces.

• **Demande de subvention salle A. Croizat - Nouveau Contrat Régional du Perche Sarthois** réf : 2020-011

M. Le Maire indique qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Perche Sarthois pour bénéficier des crédits du Nouveau Contrat Régional (NCR) et financer le projet de salle intergénérationnelle de la résidence A. Croizat. Il présente le projet et le plan de financement prévisionnel des travaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'opération "Création d'une salle intergénérationnelle - Résidence A. Croizat",
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Origine des financements	Montant subv.	Taux (%)
Gros œuvre / VRD	90 500 €	Financement de l'Etat (DETR, DSIL)	112 950 €	30
Charpente bois / Mur ossature bois / Bardage bois	36 500 €	Conseil Régional	79 065 €	21
Couverture et bardage acier	38 000 €	Maître d'ouvrage	184 485 €	49
Menuiseries extérieures aluminium	26 000 €			
Menuiseries intérieures bois et extérieures acier	42 500 €			

Plâtrerie / Isolation	29 000 €			
Faux-plafond	7 000 €			
Carrelage / Faïence	19 500 €			
Peinture / Revêtements muraux	5 500 €			
Aménagements extérieurs	7 000 €			
Plomberie / Chauffage / Climatisation / VMC	50 000 €			
Electricité	25 000 €			
TOTAL HT :	376 500 €	TOTAL HT :	376 500 €	100

- Sollicite une aide régionale dans le cadre du NCR du territoire du Perche Sarthois,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à ce dossier.

- **Agenda Quai des Arts :**

Date	Spectacle	Genre	Organisateur
09-févr.-20	Moi, Dian Fossey (15h00)	Seule en scène	Commune de Vibraye
17-févr.-20	Cinéma : Vic le Viking (15h00) / Les vétos (20h30)	Cinéma	Commune de Vibraye
19-févr.-20	Histoire d'une mouette et du chat qui lui apprend à voler (15h00)	Jeune public	Commune de Vibraye
26-févr.-20	Concert « Les Gloops » (15h00)	Jeune public	Commune de Vibraye
22-févr.-20	La sœur du grec (20h30)	Théâtre	Les Joyeux Vibraysiens
23-févr.-20	La sœur du grec (15h00)	Théâtre	Les Joyeux Vibraysiens
29-févr.-20	La Sarthe insolite autour d'un livre (17h00)	Conférence	Université Rurale Val Bray
02-mars-20	Cinéma (20h30)	Cinéma	Commune de Vibraye
Les 08, 15 et 22 mars	Exposition Sylvie COLLIN – Peinture (14h30 – 17h30)	Exposition	Commune de Vibraye
13-mars-20	Que serais-je sans toi ? - Hommage à Jean Ferrat (20h30)	Concert	Commune de Vibraye
30-mars-20	Cinéma (20h30)	Cinéma	Commune de Vibraye

- **Questions diverses**

M. Breton indique que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu au sein du conseil communautaire. Les attributions de compensation versées aux communes par la Communauté de Communes sont figées à leur date d'entrée dans l'intercommunalité. Les variations qui interviennent par la suite (à la hausse ou à la baisse) sur leur fiscalité n'impactent pas les communes qui continuent à percevoir le montant initialement défini.

La commune de Bessé-sur-Braye bénéficiant depuis plusieurs années d'un reversement très favorable, et les finances intercommunales exigeant une grande rigueur du fait d'une réduction importante de ses recettes fiscales, il a été envisagé de revoir à la baisse l'attribution de compensation qui lui sera versée en 2020. Plusieurs options étaient possibles :

- Faire prendre en charge 250 000 € à la commune de Bessé-sur-Braye, 25 000 € à la communauté de communes, et 25 000 € aux communes membres de l'intercommunalité,
- Faire prendre en charge 250 000 € à la commune de Bessé-sur-Braye, et répartir les 50 000 € restant sur l'ensemble des communes membres,
- Faire prendre en charge 200 000 € à la commune de Bessé-sur-Braye, 50 000 € à la communauté de communes, et 50 000 € aux communes membres de l'intercommunalité,
- Faire prendre en charge 250 000 € à la commune de Bessé, et les 50 000 € restant à la communauté de communes,

C'est cette dernière solution qui a été retenue par les membres du conseil communautaire.

Ces prévisions n'intègrent pas la fermeture de l'entreprise Arjo Wiggins qui impactera les finances intercommunales à hauteur de 300 000 €, sans garantie de compensation à ce jour.

La séance est levée à 23h10.

Prochaines réunions :

Conseil Municipal :

- Lundi 02 mars 2020 à 20h30 – Salle du conseil municipal : vote des comptes administratifs 2019

Commission « Sport et fêtes » :

- Mardi 04 février 2020 à 18h30 – Salle André Leprêtre : Bilan marché de Noël 2019
- Mercredi 26 février 2020 à 18h30 – Salle André Leprêtre : Planning 2021 de la salle polyvalente D. du Maurier

Commission « Culture » :

- Mardi 25 février 2020 à 18h00 – Salle André Leprêtre : Programmation Quai des Arts 2020 – 2021

Commission « menus » du restaurant scolaire : Lundi 10 février 2020 à 17h15 – Réfectoire école

Centre Communal d'Action Sociale :

- Jeudi 13 février 2020 à 18h30 – Mairie : vote du budget 2020 et demandes de prise en charge

Elections municipales les dimanches 15 et 22 mars 2020 – Installation du nouveau conseil municipal le vendredi 20 mars 2020 (si un tour de scrutin), ou le vendredi 27 mars 2020 (si deux tours de scrutin).

M. BLOT Jean-Marc		M. HERPIN Jean-Luc	
Mme BRETON Clarisse	Excusée	Mme ROGER Anaïs	Excusée
M. BRETON Jacky		M. MABILLE Jean	
M. CHAMBRIER-GILLOT David		M. PERRICHOT Alain	
M. CHERON André		Mme PROU Claudette	
Mme DENIAU Claudine		Mme RENARD Josiane	
Mme DERRE Christelle		M. RENAUDIN Jean-Yves	
M. FLAMENT Dominique		Mme LEGAY Nicole	
Mme GARREAU Aline		Mme ROUGET A-Marie	
Mme GAUTIER Cindy		Mme TEISSIER Monique	
M. GOUHIER Didier		M. VADE Prosper	
M. GUERANT André			